

Liste des 14 allergènes :

<p>1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé (comme épeautre et blé de Khorasan), seigle, orge, avoine ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des:</p> <p>sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose,</p> <p>maltodextrines à base de blé,</p> <p>sirops de glucose à base d'orge,</p> <p>céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.</p>	<p>2. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis L.</i>), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan [<i>Carya illinoensis (Wangenh.) K. Koch</i>], noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.</p>
<p>3. Crustacés et produits à base de crustacés.</p>	<p>4. Céleri et produits à base de céleri.</p>
<p>5. OEufs et produits à base d'oeufs.</p>	<p>6. Moutarde et produits à base de moutarde.</p>
<p>7. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de:</p> <p>la gélatine de poisson utilisée comme support pour les réparations de vitamines ou de caroténoïdes,</p> <p>la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.</p>	<p>8. Soja et produits à base de soja, à l'exception:</p> <p>de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées,</p> <p>des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja,</p> <p>des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja,</p> <p>de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.</p>
<p>9. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception :</p> <p>du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.</p> <p>du lactitol.</p>	<p>10. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.</p>
<p>11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.</p>	<p>12. Lupin et produits à base de lupin.</p>
<p>13. Arachides et produits à base d'arachides.</p>	<p>14. Mollusques et produits à base de mollusques.</p>